haute savoie
le Département

Conformément à l'article 37 de la loi sur la transformation de la fonction publique, les collectivités territoriales et les établissement publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 80 000 habitants, sont tenus de publier chaque année, la somme des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre.

Le Gouvernement remet ainsi au Parlement, avant le 1er novembre de chaque année, en annexe au rapport annuel sur l'état de la fonction publique, un état des hautes rémunérations dans la fonction publique

numéro SIREN	collectivité	Années	Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
227400017	CD74	2019	963 766,96	3,00	7,00	120,00
227400017	CD74	2020	1 009 808,57	3,00	7,00	120,00
227400017	CD74	2021	940 731,23	2,00	8,00	117,70
227400017	CD74	**2022**	**1 086 760,28**	**4,00**	**6,00**	**120,00**